

## Conseil municipal du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle GRELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2024

Présent(e)s : Michelle Grellier, Jany Guéret, Catherine Laville, Louis Bruillot, Isabelle Camand, , Elisabeth Rousseau, Patrice Gaborit, Véronique Villette, Michel Loiseau, Jean-Paul Boulineau, Danielle Soulat, Fabrice Pondevie, Serge Chevolleau, Valérie Pajou, Franck Mazoué, Laurent Carudel, Séverine Pajaud, Fabien Chaigneau, Stéphanie Eriteau, Nathalie Allais, Maïlys Menezo, Maxime Marionneau, Philippe Touze, Jean-Louis Tessier, André Grassineau, Karine Racaud, Angélique Pasquereau, , Stéphanie Routhiau, Frédérique Trichet.

Absent(e)s et Excusé(e)s : Jean-Philippe Barrientos donne pouvoir à Louis Bruillot, Cyril Perrin donne pouvoir à Jany Guéret, Saliha Regnault donne pouvoir à Jean-Paul Boulineau, Stéphanie Eriteau donne pouvoir à Valérie Pajou, Jean-Alain Netser donne pouvoir à Jean-Louis Tessier

Secrétaire de séance : Patrice Gaborit

### **DEL2024-03-40 Projet de Parc éolien Nieul-le-Dolent – Avis du Conseil municipal**

Le projet de parc éolien de Nieul-le-Dolent se localise dans la région des Pays de la Loire, à l'ouest du département de la Vendée (85). Il se situe à environ 7,5 km au sud-ouest de la ville de La Roche-sur-Yon. La zone d'implantation potentielle des éoliennes impacte la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux.

Le porteur du projet est VSB énergies nouvelles - Parc Oberthur – 74 rue de Paris – Bât C - 35 400 RENNES

Cette installation est soumise à autorisation et nécessite l'organisation d'une enquête publique. Le Préfet de la Vendée a fixé les dates d'enquête du 21 février au vendredi 22 mars 2024. Le conseil municipal d'Aubigny-Les Clouzeaux est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Pour la bonne connaissance du dossier, la commune a organisé à destination des élu(e)s deux réunions publiques, la première organisée par le porteur du projet et la deuxième par l'association des riverains APEN.

A la demande de plus de la moitié des membres présents, Madame la maire dit que le vote se fera à bulletin secret Cyril PERRIN (représenté) ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité avec 24 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions :

- **DONNE UN AVIS défavorable** sur le projet de parc éolien à Nieul le Dolent

Pour les raisons suivantes :

- Manque d'information et de concertation
- Implantation à proximité d'habitations, susceptible de causer des nuisances
- Impact environnemental sur des zones à forte prédominance naturelle et bocagère
- Faible intérêt énergétique et économique du projet

La Maire



Michelle GRELLIER